

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

### TUNISIE FACTORING

Siège Social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray-1082 Tunis

La société TUNISIE FACTORING, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 11 mai 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF et Mustapha MEDHIOUB.

#### BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Décembre 2016	Décembre 2015		Notes	Décembre 2016	Décembre 2015
<b>ACTIFS</b>				<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Immobilisations incorporelles		3 908 209	3 900 043	Capital social		10 000 000	10 000 000
Moins : amortissements		(3 580 668)	(3 077 180)	Réserves légales		1 000 000	1 000 000
	3	<u>327 541</u>	<u>822 863</u>	Résultats reportés		7 715 373	6 271 920
				Autres capitaux propres		1 952 282	1 952 282
Immobilisations corporelles		1 591 864	1 510 968				
Moins : amortissements		(1 108 656)	(1 052 100)	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</b>		<u><b>20 667 655</b></u>	<u><b>19 224 202</b></u>
	4	<u>483 208</u>	<u>458 868</u>	Résultat de l'exercice		840 057	2 043 453
Immobilisations financières	5	285 248	696 090	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>	10	<u><b>21 507 712</b></u>	<u><b>21 267 655</b></u>
Autres actifs non courants	6	51 919	85 579				
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<u><b>1 147 916</b></u>	<u><b>2 063 400</b></u>	<b>PASSIFS</b>			
				<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
<b>ACTIFS COURANTS</b>				Emprunts	11	17 458 762	16 935 629
Acheteurs factorés		134 776 375	120 935 224	Provisions	12	1 976 339	1 824 850
Moins : provisions		(6 564 522)	(5 023 975)	<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<u><b>19 435 101</b></u>	<u><b>18 760 479</b></u>
	7	<u>128 211 853</u>	<u>115 911 249</u>	<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Autres actifs courants	8	587 265	238 054	Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	7	37 704 923	30 457 233
Liquidités et équivalents de liquidités	9	303	150	Autres passifs courants	13	3 273 553	3 079 694
				Concours bancaires et autres passifs financiers	14	48 026 048	44 647 792
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<u><b>128 799 421</b></u>	<u><b>116 149 453</b></u>	<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<u><b>89 004 524</b></u>	<u><b>78 184 719</b></u>
				<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<u><b>108 439 625</b></u>	<u><b>96 945 198</b></u>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<u><b>129 947 337</b></u>	<u><b>118 212 853</b></u>	<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<u><b>129 947 337</b></u>	<u><b>118 212 853</b></u>

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**  
**ARRETE AU 31-12-2016**  
**(Montants exprimés en dinars)**

	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
<b>1 - Engagements donnés :</b>		
Engagements de financement donnés (disponible finançable)	3 173 073	3 576 704
Engagements de financements par billets à ordre	12 922 200	3 269 000
Engagements d'aval de traites donnés aux adhérents	694 000	862 000
Garanties données au titre des contrats sans recours	3 892 144	10 020 768
Engagements sur titres	560 000	560 000
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>21 241 417</b>	<b>18 288 472</b>
<b>2 - Engagements reçus :</b>		
Garanties reçues des correspondants étrangers	91 752	-
Garanties reçues des adhérents	94 879 013	86 770 606
Garanties reçues de l'assureur crédit	3 892 144	10 020 768
Engagements de financements reçus	45 762 306	40 017 113
Emprunts obtenus non encore encaissés	6 000 000	2 250 000
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>150 625 215</b>	<b>139 058 487</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**PERIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016**  
(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<b>REVENUS</b>			
Commissions de factoring		4 610 946	4 437 937
Intérêts de financement		8 806 893	8 694 016
Autres commissions de factoring		275 209	225 668
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	15	<b><u>13 693 048</u></b>	<b><u>13 357 621</u></b>
<b>CHARGES FINANCIERES NETTES</b>	16	(4 164 528)	(4 096 612)
<b>COMMISSIONS ENCOURUES</b>	17	(253 733)	(278 283)
<b>PRODUITS DES PLACEMENTS</b>	18	3 466	30 187
<b>PRODUITS NETS</b>		<b><u>9 278 253</u></b>	<b><u>9 012 913</u></b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Charges de personnel	19	2 987 164	2 710 034
Dotations aux amortissements	20	699 921	665 712
Dotations nettes aux provisions	21	2 127 955	842 997
Autres charges d'exploitation	22	1 440 873	1 449 718
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b><u>7 255 913</u></b>	<b><u>5 668 461</u></b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b><u>2 022 340</u></b>	<b><u>3 344 452</u></b>
Autres gains ordinaires	23	36 514	38 785
Autres pertes ordinaires	24	(113)	(8 888)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b><u>2 058 741</u></b>	<b><u>3 374 349</u></b>
Impôt sur les bénéfices	25	(1 003 622)	(1 330 896)
Contribution conjoncturelle	25	(215 062)	-
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<b><u>840 057</u></b>	<b><u>2 043 453</u></b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**PERIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016**  
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements reçus des acheteurs factorés	26	348 269 669	350 452 436
Financement des adhérents	26	(340 086 354)	(341 594 644)
Encaissements provenant des crédits à court terme	27	177 643 841	121 160 196
Remboursements des crédits à court terme	27	(173 040 024)	(121 421 830)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	28	(4 685 467)	(4 564 252)
Intérêts payés	29	(4 315 838)	(2 346 904)
Impôts et taxes payés	30	(2 382 297)	(2 044 799)
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>		<b>1 403 530</b>	<b>(359 797)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	31	(230 582)	(345 174)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	31	26 143	58 711
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>		<b>(204 439)</b>	<b>(286 463)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions	10	(600 000)	(600 000)
Encaissements provenant des emprunts	11	7 000 000	3 000 000
Remboursements d'emprunts	11	(7 596 965)	(3 962 806)
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>		<b>(1 196 965)</b>	<b>(1 562 806)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>2 126</b>	<b>(2 209 066)</b>
Trésorerie au début de l'exercice	32	(12 236 195)	(10 027 129)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	32	(12 234 069)	(12 236 195)

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### Note 1 : Présentation de la société

La société a été créée le 30 juin 1999 avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement et recouvrement de créances détenues par ses clients et ses correspondants représentées par des factures.

Le capital social s'élève au 31 décembre 2015 à dix millions de dinars (10 000 000 dinars) divisé en un million (1 000 000) actions de dix dinars chacune, intégralement libérées.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

### Note 2 : Principes et Méthodes comptables appliqués

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

#### 2-1 - Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Marque	15 ans	6,67%
- LOGO	5 ans	20,00%
- Logiciels	3 et 5 ans	20,00% et 33,33%
- Matériel de transport	5 ans	20,00%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,00% et 20,00%
- Matériel informatique	3 ans	33,33%
- Installations générales	10 ans	10,00%

Sont inclus dans le coût des immobilisations corporelles et incorporelles, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

#### 2-2 - Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;

- une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

### 2-3 – Politique de provisionnement des engagements

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

2-3-1: Les classes de risque sont les suivantes :

	Minimum de provision A appliquer par classe
- A : Actifs courants	0% (*)
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	0% (*)
- B2 : Actifs incertains	20%
- B3 : Actifs préoccupants	50%
- B4 : Actifs compromis	100%

(\*) En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

### 2-3-2 : Méthodologie de classification

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes acheteurs, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Pour se faire, il n'est pas fait de distinction entre les créances portées sur les acheteurs privés ou publics.

Un adhérent est classé donc selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et le fonds de garantie.

### 2-3-3 : Provision à caractère individuel

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

TF distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.  
Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

### 2-3-4 : Provision collective

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté par Tunisie Factoring pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1. Le calcul du taux de migration moyen du portefeuille TMM (en%), sur les années 2011 à 2015 selon la formule suivante :

$$\text{TMM} = \left( \sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année N-1}} \right) / n$$

Risque additionnel: les engagements 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N.

2. Détermination d'un facteur scalaire « FS » (en%) traduisant l'aggravation des risques en 2016. La formule de calcul est la suivante :

$$\text{FS} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 en 2016}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 en 2015}}$$

3. Détermination du taux de provisionnement moyen « TPM » qui représente le taux de couverture du risque additionnelle par les provisions. Dans la présente étude, ce taux a été calculé sur la période de 2011 – 2015 selon la formule suivante :

$$\text{TPM} = \left( \sum_{N=1}^n \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel de l'année N}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

4. Calcul des provisions collectives « PC » du portefeuille (en %) selon la formule suivante :

$$\text{PC} = \text{Engagements 0 et 1} \times \text{TMM} \times \text{FS} \times \text{TPM}$$

Il est à noter que la direction de Tunisie Factoring n'a pas procédé à la stratification du portefeuille pour le calcul de cette provision vu que les activités des adhérents sont très diversifiées et que leur nombre est relativement réduit.

#### **2-4 - Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :**

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

##### 2-4-1 : Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

#### 2-4-2 : Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

#### 2-4-3 : Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

### **2-5 - Règles de prise en compte des gains et des pertes de change**

Les dettes et les créances libellées en monnaie étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération.

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaie étrangères, dans les comptes de résultat de l'exercice.

### **2-6 - Méthode de conversion des crédits libellés en monnaies étrangères**

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération.

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la NCT 15.

## **2-7 - Impôt sur les sociétés**

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

## **2-8 - Taxe sur la valeur ajoutée**

Du fait qu'elle réalise simultanément des opérations taxables et des opérations non taxables, la société a le statut d'assujetti partiel. Elle est soumise, d'après l'article 9 II du code de la TVA, pour le calcul de la taxe déductible, à des dispositions spécifiques qui ont pour but de limiter la déduction à une fraction de la taxe « d'amont ».

La fraction de taxe non récupérée est constatée soit en charge soit en immobilisation selon la nature de l'opération. La fraction récupérable est portée au débit du compte « Etat, TVA ».

La TVA collectée est enregistrée directement au crédit du compte « Etat, TVA ».

En fin de période, le solde du compte « Etat, TVA » fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

**TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES**

**ARRETE 31 DECEMBRE 2016**

(Montants exprimés en dinars)

**NOTE 3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Marque	6,67%	1 000 000	-	-	1 000 000	1 000 000	-	-	1 000 000	-
Logiciels informatiques	20% et 33,33%	2 897 617	8 166	-	2 905 783	2 074 754	503 488	-	2 578 242	327 541
LOGO	20%	2 426	-	-	2 426	2 426	-	-	2 426	-
<b>TOTAUX</b>		<b>3 900 043</b>	<b>8 166</b>	<b>-</b>	<b>3 908 209</b>	<b>3 077 180</b>	<b>503 488</b>	<b>-</b>	<b>3 580 668</b>	<b>327 541</b>

**NOTE 4 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Construction	5%	34 032	-	-	34 032	145	1 706	-	1 851	32 181
A.A.I	10%	68 763	-	-	68 763	29 230	6 693	-	35 923	32 840
M.M.B	10% et 20%	158 406	976	-	159 382	142 997	4 786	-	147 783	11 599
Matériel informatique	33,33%	841 869	34 156	74 027	801 998	639 068	98 532	74 027	663 573	138 425
Matériel de transport	20%	407 898	185 641	65 850	527 689	240 660	84 716	65 850	259 526	268 163
<b>TOTAUX</b>		<b>1 510 968</b>	<b>220 773</b>	<b>139 877</b>	<b>1 591 864</b>	<b>1 052 100</b>	<b>196 433</b>	<b>139 877</b>	<b>1 108 656</b>	<b>483 208</b>

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

## Note 5 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Titres immobilisés	560 000	560 000
Cautionnements Citi Bank	18 714	18 714
Cautionnements imputables aux adhérents	(18 714)	(18 714)
Prêts au personnel	157 478	136 090
<b><u>Total brut</u></b>	<b><u>717 478</u></b>	<b><u>696 090</u></b>
Provisions sur titres immobilisés	(432 230)	-
<b><u>Total net</u></b>	<b><u>285 248</u></b>	<b><u>696 090</u></b>

Le portefeuille « titres immobilisés » se détaille au 31 décembre 2016 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Date de souscription</u>	<u>Pourcentage de détention</u>
PROMOTEL	5 600	100	560 000	2009	3,79%

## Note 6 : Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 51.919 contre D : 85.579 à la clôture de l'exercice précédent et englobent exclusivement les frais d'émission de l'emprunt obligataire. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	127 456	-	127 456	41 877	33 660	75 537	51 919
<b>TOTAUX</b>		<b>127 456</b>	<b>-</b>	<b>127 456</b>	<b>41 877</b>	<b>33 660</b>	<b>75 537</b>	<b>51 919</b>

Les frais d'émission des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

## Note 7 : Comptes courants des adhérents et comptes des acheteurs

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 31 décembre 2016 comme suit :

	<b>31-déc-16</b>	<b>31-déc-15</b>
Comptes des acheteurs factorés		
Comptes des acheteurs locaux	131 074 254	115 002 538
Comptes des acheteurs export	1 524 369	2 996 644
Comptes des acheteurs import	2 177 752	2 936 042
<b>Sous total (A)</b>	<b>134 776 375</b>	<b>120 935 224</b>
A déduire		
Provisions individuelles sur compte adhérents	(5 491 453)	(4 198 656)
Provisions collectives sur compte adhérents	(1 072 319)	(825 319)
Provisions sur compte acheteurs	(750)	-
<b>Montant net</b>	<b>128 211 853</b>	<b>115 911 249</b>
Comptes des adhérents		
FDG comptes en devise	205 565	234 396
Fonds de garantie (FDG Domestique)	13 540 290	11 824 247
Compte import	2 177 752	2 936 042
Disponible	21 781 316	15 462 548
<b>Sous total (B)</b>	<b>37 704 923</b>	<b>30 457 233</b>
<b>Encours de Financement des adhérents (A) - (B)</b>	<b>97 071 452</b>	<b>90 477 991</b>

## Analyse et classification des créances sur la clientèle

Les engagements de la société, sur la base de la classification arrêtée au 31/12/2016 se présentent comme suit :

(Montants exprimés en dinars)

Nature Engagement		Classe 31-12-2016			
		A	B1	B4	Total
Domestique avec recours	Engagements	85 833 958	1 614 768	4 216 347	91 665 073
	Provisions	-	-	4 216 347	4 216 347
Domestique sans recours	Engagements	3 051 226	-	128 438	3 179 664
	Provisions	-	-	128 438	128 438
Export	Engagements	1 080 047	-	1 146 668	2 226 715
	Provisions	-	-	1 146 668	1 146 668
<b>Total Engagements</b>		<b>89 965 231</b>	<b>1 614 768</b>	<b>5 491 453</b>	<b>97 071 452</b>
Engagements de financement donnés		3 143 609	29 464	-	3 173 073
Engagements sous forme de B.O		12 922 200	-	-	12 922 200
<b>Total engagements hors bilan</b>		<b>16 065 809</b>	<b>29 464</b>	<b>-</b>	<b>16 095 273</b>
<b>Total engagements par classe</b>		<b>106 031 040</b>	<b>1 644 232</b>	<b>5 491 453</b>	<b>113 166 725</b>
<b>Total des Provisions Affectées</b>				<b>5 491 453</b>	<b>5 491 453</b>
<b>Total Provisions collectives</b>			<b>1 072 319</b>		<b>1 072 319</b>
<b>Taux des engagements non performants</b>				<b>4,85%</b>	
<b>Taux de couverture des engagements non performants</b>				<b>100,00%</b>	

Le ratio des actifs non performant s'établit au 31 décembre 2016 à 4,85% contre 4,32% au 31 décembre 2015.

Le ratio de couverture des engagements par les provisions s'établit au 31 décembre 2016 à 100,00% contre 99,96% au 31 décembre 2015.

## Note 8 : Autres actifs courants

Le détail des autres actifs courants se présente au 31 décembre 2016 comme suit :

	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Avances et acomptes au personnel	3 961	4 949
Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes	-	47
Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	58 949	53 014
Etat, impôts et taxes consignés	171 141	110 291
Etat, impôts sur les sociétés à reporter (voir note 25)	194 451	-
Autres débiteurs	130	-
Charges constatées d'avance *	132 914	61 597
Produits à recevoir **	34 180	16 617
Règlement égarés	13 476	13 476
Produits d'indemnisation à recevoir	195 089	191 400
<b><u>Total</u></b>	<b><u>804 291</u></b>	<b><u>451 391</u></b>
Provision pour dépréciation (produits d'indemnisation à recevoir)	(195 089)	(191 400)
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	(21 937)	(21 937)
<b><u>Total</u></b>	<b><u>587 265</u></b>	<b><u>238 054</u></b>

\* Les charges constatées d'avance englobent :

Les intérêts payés d'avance sur les financements à court terme	88 085
Charges d'exploitation	44 829
	<u>132 914</u>

\*\* Les produits à recevoir englobent essentiellement :

Les commissions à facturer au titre des financements d'opérations export	31 708
Les commissions Import	2 472
	<u>34 180</u>

## Note 9 : Liquidités et équivalent de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent au 31 décembre 2016 comme suit :

	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Caisse	303	150
<b><u>Total</u></b>	<b><u>303</u></b>	<b><u>150</u></b>

## Note 10 : Capitaux Propres

Les capitaux propres se détaillent au 31 décembre 2016 comme suit :

	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Capital social	10 000 000	10 000 000
Réserves légales	1 000 000	1 000 000
Résultats reportés	7 715 373	6 271 920
Réserve spéciale de réinvestissement exonéré	840 000	840 000
Provisions pour risques généraux	1 112 282	1 112 282
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b><u>20 667 655</u></b>	<b><u>19 224 202</u></b>
Résultat de l'exercice (1)	<u>840 057</u>	<u>2 043 453</u>
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b><u>21 507 712</u></b>	<b><u>21 267 655</u></b>
Nombre d'actions (2)	1 000 000	1 000 000
<b>Résultat par action (1) / (2)</b>	<b>0,840</b>	<b>2,043</b>

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

La structure du capital se présente au 31 décembre 2016 comme suit :

<u>Actionnaire</u>	<u>Capital souscrit</u>	
	<u>Et libéré</u>	<u>Pourcentage</u>
Tunisie Leasing	9 334 020	93,34%
STIF	484 090	4,84%
Personnes physiques	181 890	1,82%
<b><u>Total</u></b>	<b><u>10 000 000</u></b>	<b><u>100,00%</u></b>

Le tableau de variation des capitaux propres se présente au 31 décembre 2016 comme suit :

Désignation	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Réserve spéciale de réinvestissement exonéré	Provisions pour risques généraux	Résultat de la période	Total
<b>Soldes au 31 Décembre 2014</b>	<b>10 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>6 030 661</b>	-	<b>1 112 282</b>	<b>1 681 259</b>	<b>19 824 202</b>
Affectation des résultats			1 681 259			(1 681 259)	-
Affectation à la réserve spéciale de réinvestissement exonéré			(840 000)	840 000			-
Distribution de dividendes			(600 000)				<b>(600 000)</b>
Résultat de l'exercice						2 043 453	<b>2 043 453</b>
<b>Soldes au 31 Décembre 2015</b>	<b>10 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>6 271 920</b>	<b>840 000</b>	<b>1 112 282</b>	<b>2 043 453</b>	<b>21 267 655</b>
Affectation des résultats			2 043 453			(2 043 453)	-
Distribution de dividendes			(600 000)				<b>(600 000)</b>
Résultat de l'exercice						840 057	<b>840 057</b>
<b>Soldes au 31 Décembre 2016</b>	<b>10 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>7 715 373</b>	<b>840 000</b>	<b>1 112 282</b>	<b>840 057</b>	<b>21 507 712</b>

## Note 11 : Emprunts

**TABLEAU DES EMPRUNTS**  
**ARRETES AU 31 Décembre 2016**  
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Montant du crédit	Taux d'intérêt	Modalité de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Fin de période		
							Solde	Échéances à + an	Échéances à - an
<b>Emprunts bancaires</b>				<b>8 930 104</b>	<b>7 000 000</b>	<b>4 596 965</b>	<b>11 333 139</b>	<b>8 458 762</b>	<b>2 874 377</b>
Amen Bank	5 000 000	TMM +2,25%	Semestriellement (2014-2019)	3 673 070	-	958 756	2 714 314	1 685 261	1 029 053
Amen Bank	3 000 000	TMM +2,25%	Semestriellement (2015-2020)	2 761 449	-	540 134	2 221 315	1 641 323	579 992
Amen Bank	2 000 000	TMM +2,25%	Semestriellement (2016-2021)	-	2 000 000	171 860	1 828 140	1 466 859	361 281
BTE	7 000 000	TMM + 2,25%	Semestriellement (2014-2016)	2 495 585	-	2 495 585	-	-	-
BH	5 000 000	TMM + 2,25%	Trimestriellement (2016-2021)	-	5 000 000	430 630	4 569 370	3 665 319	904 051
<b>Emprunts obligataires</b>				<b>15 000 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>12 000 000</b>	<b>9 000 000</b>	<b>3 000 000</b>
Emprunt obligataire TF 2014-01 (Taux fixe)	15 000 000	7,60%	Annuellement (2016-2020 )	14 000 000	-	2 800 000	11 200 000	8 400 000	2 800 000
Emprunt obligataire TF 2014-01 (Taux variable)		TMM +2,5%		1 000 000	-	200 000	800 000	600 000	200 000
<b>Total des emprunts</b>				<b>23 930 104</b>	<b>7 000 000</b>	<b>7 596 965</b>	<b>23 333 139</b>	<b>17 458 762</b>	<b>5 874 377</b>

## Note 12: Provisions pour risques et charges

Le détail des provisions pour risques et charges se présente au 31 décembre 2016 comme suit :

	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Provision pour risques et charges au début de l'exercice	1 824 850	1 508 350
Dotations aux provisions pour risques et charges	440 300	316 500
Reprises sur provisions pour risques et charges	(288 811)	-
<b><u>Provisions pour risques et charges en fin de période</u></b>	<b><u>1 976 339</u></b>	<b><u>1 824 850</u></b>

## Note 13 : Autres passifs courants

Le détail des autres passifs courants se présente au 31 décembre 2016 comme suit :

	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Personnel, provisions pour congés payés	118 945	89 735
Personnel, autres charges à payer	182 796	390 868
Fournisseurs d'immobilisations	27	27
Fonds social	244 374	249 136
État, retenues sur salaires	43 344	39 682
État, retenues sur honoraires, commissions et loyers	6 875	10 070
État, impôts sur les sociétés à liquider	-	304 383
État, TVA à payer	78 448	78 290
État, TFP, FOPROLOS, TCL à payer	74 154	49 524
État, contribution conjoncturelle	215 062	-
C.N.S.S et CAVIS	131 713	128 790
Avances sur cession titres immobilisés	127 770	127 770
Autres créditeurs	627 452	332 289
Compte d'attente	133 216	121 133
Diverses charges à payer	340 889	377 508
Produits perçus d'avance (Comm. Minimum 2006)	90 753	90 753
Comptes Adhérents à Régulariser : L/C	857 735	689 736
<b>Total</b>	<b><u>3 273 553</u></b>	<b><u>3 079 694</u></b>

## Note 14 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers se détaillent au 31 décembre 2016 comme suit :

	Note	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Échéance à - d'un an sur emprunt AMEN	11	1 970 326	1 498 890
Échéance à - d'un an sur emprunt BTE	11	-	2 495 585
Échéance à - d'un an sur emprunt BH	11	904 051	-
Échéance à - d'un an sur emprunt obligataire	11	3 000 000	3 000 000
Crédit à court terme UTB	(A)	106 367	94 278

Crédit à court terme BTE	(B)	2 020 823	2 179 095
Ligne d'avance CITIBANK	(C)	11 000 000	10 750 000
Ligne d'avance BH	(D)	4 000 000	-
Ligne de financement à court terme ABC	(E)	10 000 000	10 000 000
Certificat de dépôt		1 500 000	1 000 000
Intérêts courus		1 290 109	1 393 599
Banques		12 234 372	12 236 345
<b>Total</b>		<b>48 026 048</b>	<b>44 647 792</b>

(A) : La convention porte sur un crédit à court terme de 7 622 450 € destiné à financer les opérations d'affacturage en devises (import - export). Le taux d'intérêt est égal à L'EURIBOR majoré de 0,875 point, pour les tirages d'un montant supérieur ou égal à 22 875 €

(B) : La convention porte sur un crédit à court terme de 6 000 000 € destiné à financer les opérations d'affacturage en devises (import - export). Le taux d'intérêt est égal au taux du marché de la devise majoré de 0,9 point.

(C) : Cette ligne est valable pour une durée d'un an à compter du 15 octobre 2016, plafonnée à 11 000 000 DT et productive d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 1,5%.

(D) : C'est une ligne de financement à court terme destinée à financer les opérations d'affacturage et valable jusqu'au 31 mars 2017. Elle est plafonnée à 5.000.000 DT et productive d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 2,25%.

(E) : C'est une ligne de financement à court terme destinée à financer les opérations d'affacturage et valable jusqu'au 30 juin 2017. Elle est plafonnée à 10.000.000 DT et productive d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 2%.

#### Note 15 : Revenus

L'analyse des revenus du factoring au titre de l'exercice 2016 se présente ainsi :

	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Commissions de factoring	4 610 946	4 437 937
Intérêts de financement	8 806 893	8 694 016
Autres commissions de factoring	275 209	225 668
<b>Total</b>	<b>13 693 048</b>	<b>13 357 621</b>

#### Note 16 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Intérêts sur emprunts bancaires	2 128 444	1 645 813
Intérêts sur emprunts obligataires	916 207	1 137 130
Intérêts sur crédit UTB	32 569	16 408
Intérêts des billets de trésorerie	-	511 363
Intérêts des certificats de dépôt	528 906	310 876

Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	33 660	41 877
Commissions de mise en place de crédits	54 918	-
Intérêts des comptes débiteurs	479 887	427 630
Intérêts des dépôts créditeurs	(17 503)	(4 137)
Frais sur titres	6 703	4 764
Perte de change	20 343	14 005
Gains de change	(19 606)	(9 117)
<b><u>Total</u></b>	<b>4 164 528</b>	<b>4 096 612</b>

#### Note 17 : Commissions encourues

Les commissions encourues se détaillent comme suit :

	31-déc-16	31-déc-15
Commissions servies Export	2 475	2 142
Commissions servies domestique (AC)	212 363	266 924
Commissions servies aux apporteurs	38 895	9 217
<b><u>Total</u></b>	<b>253 733</b>	<b>278 283</b>

#### Note 18 : Produits des placements

L'analyse des produits des placements se présente comme suit :

	31-déc-16	31-déc-15
Intérêts sur billets de trésorerie	3 466	30 187
<b><u>Total</u></b>	<b>3 466</b>	<b>30 187</b>

#### Note 19 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31-déc-16	31-déc-15
Salaires et complément de Salaires	2 377 268	2 152 192
Cotisations sociales	338 957	285 235
Autres charges sociales	270 939	272 607
<b><u>Total</u></b>	<b>2 987 164</b>	<b>2 710 034</b>

**Note 20 : Dotations aux amortissements**

Les dotations aux amortissements de la période se détaillent comme suit :

	<b>31-déc-16</b>	<b>31-déc-15</b>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	503 488	503 385
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	196 433	162 327
<b>Total</b>	<b>699 921</b>	<b>665 712</b>

**Note 21 : Dotations nettes aux provisions**

Il y a lieu de noter que la provision pour risques sur la clientèle a été constituée conformément à la politique de la société en la matière (voir note 2.3).

	<b>31-déc-16</b>	<b>31-déc-15</b>
Dotations aux provisions individuelles sur comptes adhérents	1 485 520	847 329
Dotations aux provisions collectives sur compte adhérents (*)	247 000	70 700
Reprises sur les provisions affectées sur Adhérents	(192 723)	(380 894)
Créances abandonnées	-	652 795
Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	(652 795)
<b>Total (1)</b>	<b>1 539 797</b>	<b>537 135</b>
Dotations aux provisions affectées sur clientèle (Acheteurs)	750	-
Reprises sur les provisions affectées sur clientèle (Acheteurs)	-	(14 139)
<b>Total (2)</b>	<b>750</b>	<b>(14 138)</b>
<b>Dotations nettes aux provisions pour risques sur la clientèle (1) + (2)</b>	<b>1 540 547</b>	<b>522 997</b>
Dotations aux provisions sur titres immobilisés	432 230	-
<b>Dotations nettes aux provisions sur titres immobilisés</b>	<b>432 230</b>	<b>-</b>
Dotations aux provisions pour risques et charges	440 300	316 500
Reprise sur provisions pour risques et charges	(288 811)	-
<b>Dotations nettes aux provisions pour risques et charges</b>	<b>151 489</b>	<b>316 500</b>
Dotations aux provisions des indemnisations à recevoir	3 689	3 500
<b>Dotations nettes aux provisions pour les indemnisations à recevoir</b>	<b>3 689</b>	<b>3 500</b>
<b><u>Total général des dotations nettes aux provisions</u></b>	<b>2 127 955</b>	<b>842 997</b>

(\*) Cette provision est constituée, en application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que complétée par la circulaire n° 2012-09 du 29 juin 2012, pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

**Note 22 : Autres charges d'exploitation**

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Achat de matières et fournitures	112 548	138 084
<b><u>Total des achats</u></b>	<b><u>112 548</u></b>	<b><u>138 084</u></b>
Loyer	221 013	213 090
Entretiens et réparations	16 032	15 534
Études, recherches et divers services extérieurs	101 000	58 922
Services informatiques	300 877	239 435
<b><u>Total des services extérieurs</u></b>	<b><u>638 922</u></b>	<b><u>526 981</u></b>
Personnel extérieur à l'entreprise	43 913	64 152
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	249 852	355 760
Publicités, publications, relations publiques	21 358	45 875
Transports	22 862	8 808
Déplacements, missions et réceptions	7 674	14 731
Frais postaux et de télécommunications	110 511	90 438
Services bancaires et assimilés	122 303	91 854
Transfert de charges (frais bancaires)	(42 477)	(34 774)
Transfert de charges (frais de justice)	(13 067)	(4 997)
<b><u>Total des autres services extérieurs</u></b>	<b><u>522 929</u></b>	<b><u>631 847</u></b>
Cotisation IFG	17 203	16 834
Jetons de présence	16 000	18 000
Rémunération des membres du CPAI et du comité des Risques	24 000	24 000
<b><u>Total des charges diverses</u></b>	<b><u>57 203</u></b>	<b><u>58 834</u></b>
Impôts et taxes sur rémunérations	66 085	53 888
T.C.L	29 167	28 361
Droits d'enregistrement et de timbres	9 298	7 970
TVA non récupérable	4 721	3 753
<b><u>Total des impôts et taxes</u></b>	<b><u>109 271</u></b>	<b><u>93 972</u></b>
<b><u>Total général</u></b>	<b><u>1 440 873</u></b>	<b><u>1 449 718</u></b>

**Note 23: Autres gains ordinaires**

Les autres gains se détaillent comme suit :

	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Intérêts des prêts au personnel	10 350	6 831
Remboursement assurance	-	15 000
Plus values sur cession d'immobilisations corporelles	26 143	16 577
Autres	21	377
<b>Total</b>	<b><u>36 514</u></b>	<b><u>38 785</u></b>

**Note 24 : Autres pertes ordinaires**

Les autres pertes ordinaires se détaillent au 31 décembre 2016 comme suit :

	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Moins values sur cession d'immobilisations corporelles	-	7 667
Mise en rebut d'immobilisations	-	492
Pénalités et intérêts de retard	-	399
Autres	113	330
<b>Total</b>	<b><u>113</u></b>	<b><u>8 888</u></b>

**Note 25 : Impôt sur les bénéfices**

Le décompte fiscal au titre de l'exercice 2016 se présente comme suit:

	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
<b>Bénéfice comptable</b>	<b>2 058 741</b>	<b>3 374 349</b>
<b>I. A réintégrer</b>		
Dotations aux provisions	2 609 489	1 238 029
Provisions fiscales 2011 affaires en cours	-	363 974
Provisions fiscales 2012 affaires en cours	364 326	-
Diverses charges non déductibles	113	1 311
Jetons de présence et rémunération du CPAI	-	42 000
Fonds social	45 000	45 000
Amortissement Véhicule > 9 CV	23 400	23 400
<b>Total réintégrations =</b>	<b><u>3 042 328</u></b>	<b><u>1 713 714</u></b>
<b>II. A déduire</b>		
Provisions fiscales 2011 affaires en cours	-	(363 974)
Provisions fiscales 2012 affaires en cours	(364 326)	-
Reprise sur provision pour risques et charges	(288 811)	-
<b>Total déductions =</b>	<b><u>(653 137)</u></b>	<b><u>(363 974)</u></b>
<b>Bénéfice fiscal avant provisions =</b>	<b><u>4 447 932</u></b>	<b><u>4 724 089</u></b>

Dotations aux provisions affectées sur Adhérents	(1 485 520)	(847 329)
Dotations aux provisions collectives sur comptes Adhérents	(90 481)	(70 700)
Dotations aux provisions affectées sur clientèle (Acheteurs)	(4 439)	(3 500)
	<hr/>	<hr/>
<b>Bénéfice fiscal =</b>	<b>2 867 492</b>	<b>3 802 560</b>
	<hr/>	<hr/>
<b>Impôt au taux de 35% (ou 20% du bénéfice fiscal )</b>	<b>1 003 622</b>	<b>1 330 896</b>
<b>A imputer</b>		
Acomptes provisionnels payés	(1 197 806)	(1 025 562)
Retenues sur placements	(267)	(951)
	<hr/>	<hr/>
<b>Impôt à payer (à reporter) =</b>	<b>(194 451)</b>	<b>304 383</b>
	<hr/>	<hr/>
<b>Contribution conjoncturelle au taux de 7,5% du bénéfice fiscal</b>	<b>215 062</b>	<b>-</b>
	<hr/>	<hr/>

**Note 26 : Encaissements reçus des acheteurs factorés**

	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Encours de Financement des adhérents en début de période	90 477 991	85 554 281
Encours de Financement des adhérents en fin de période	(97 071 452)	(90 477 991)
Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	(708 450)	(505 449)
Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	876 449	708 450
Ristourne imputables aux adhérents en début de période	-	(9 262)
Ristourne imputables aux adhérents en fin de période	-	-
Financement des adhérents (TND + €)	340 086 354	341 594 644
Produits à recevoir en début de période	16 617	37 060
Produits à recevoir en fin de période	(34 180)	(16 617)
Produits perçus d'avance en début de période	(90 753)	(90 753)
Produits perçus d'avance en fin de période	90 753	90 753
Revenus du factoring	13 693 048	13 357 621
Récupération frais bancaires	42 477	34 774
Récupération frais de justice	13 067	4 997
TVA collectée	865 665	822 724
Créances virées en Pertes	-	(652 795)
Compte d'attente en début de période	(121 133)	(121 133)
Compte d'attente en fin de période	133 216	121 133
	<hr/>	<hr/>
<b>Encaissements reçus des acheteurs</b>	<b>348 269 669</b>	<b>350 452 436</b>
	<hr/>	<hr/>

**Note 27 : Flux liés aux financements**

	<u>Début de période</u>	<u>Au 31 Décembre 2016</u>		<u>Fin de période</u>
		<u>Utilisations</u>	<u>Remboursements</u>	
Crédit à court terme UTB	94 278	12 089	-	106 367
Crédit à court terme BTE	2 179 095	3 664 701	3 822 973	2 020 823
Ligne d'avance CITI BANK	10 750 000	22 250 000	22 000 000	11 000 000
Ligne d'avance ABC	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Ligne d'avance BH	-	4 217 051	217 051	4 000 000
Certificat de dépôt (Hors Groupe)	1 000 000	44 500 000	45 500 000	-
Certificat de dépôt (Groupe)	-	95 000 000	93 500 000	1 500 000
<b><u>Sous total</u></b>	<b><u>24 023 373</u></b>	<b><u>179 643 841</u></b>	<b><u>175 040 024</u></b>	<b><u>28 627 190</u></b>
Billets de trésorerie UIB	-	(2 000 000)	(2 000 000)	-
<b><u>Total</u></b>	<b><u>24 023 373</u></b>	<b><u>177 643 841</u></b>	<b><u>173 040 024</u></b>	<b><u>28 627 190</u></b>

**Note 28 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel**

	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Fournisseurs d'exploitation en début de période	-	1 154
Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	-
Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en début de période	(47)	-
Avances et acomptes au personnel en début de période	(4 949)	(7 934)
Avances et acomptes au personnel en fin de période	3 961	4 949
Prêts au personnel en début de période	(189 104)	(176 069)
Prêts au personnel en fin de période	216 427	189 104
Autres comptes débiteurs en début de période	-	-
Autres comptes débiteurs en fin de période	130	-
Compte d'attente en début de période	(204 876)	(201 376)
Compte d'attente en fin de période	208 565	204 876
Charges constatées d'avance en début de période	(58 458)	(62 353)
Charges constatées d'avance en fin de période	44 829	58 458
Personnel, provisions pour congé payé en début de période	89 735	92 489
Personnel, provisions pour congé payé en fin de période	(118 945)	(89 735)
Personnel, autres charges à payer en début de période	390 868	231 184
Personnel, autres charges à payer en fin de période	(182 796)	(390 868)
Fonds social en début de période	249 136	257 297
Fonds social en fin de période	(244 374)	(249 136)
État, retenues sur salaires en début de période	39 682	37 984
État, retenues sur salaires en fin de période	(43 344)	(39 682)
État, retenues sur hon, com et loyers en début de période	10 070	54 369
État, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	(6 875)	(10 070)
État, contribution conjoncturelle exceptionnelle en début de période	-	2 713
État, contribution conjoncturelle exceptionnelle en fin de période	-	-
Etat, impôts et taxes consignés en début de période	(110 291)	(110 291)
Etat, impôts et taxes consignés en fin de période	171 141	110 291
C.N.S.S en début de période	128 790	162 564
C.N.S.S en fin de période	(131 713)	(128 790)
Autres comptes créditeurs en début de période	332 289	339 556
Autres comptes créditeurs en fin de période	(627 452)	(332 289)
Diverses Charges à payer en début de période	377 508	566 203
Diverses Charges à payer en fin de période	(340 889)	(377 508)
TVA, payées sur biens et services	68 664	64 759
Charges de personnel	2 987 164	2 710 034
Autres charges d'exploitation	1 440 873	1 449 718
Commissions encourues	253 733	278 283
Récupération frais bancaires	42 477	34 774
Récupération frais de justice	13 067	4 997
Impôts et taxes	(104 550)	(90 219)
TVA non déductible	(4 721)	(3 753)
Autres gains	(10 371)	(21 831)
Autres pertes	113	399
<b>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</b>	<b><u>4 685 467</u></b>	<b><u>4 564 252</u></b>

**Note 29 : Intérêts payés**

	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Intérêts courus sur crédits en début de période	1 393 599	217 283
Intérêts courus sur crédits en fin de période	(1 290 109)	(1 393 599)
Intérêts payés d'avance sur crédits en début de période	(3 139)	(524 047)
Intérêts payés d'avance sur crédits en fin de période	88 085	3 139
Produits de placement perçus d'avance en début de période	-	19 580
Produits de placement perçus d'avance en fin de période	-	-
Intérêts sur placement en Billets de Trésorerie	(3 466)	(30 187)
Charges financières	4 164 528	4 096 612
Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	(33 660)	(41 877)
<b>Intérêts payés</b>	<b><u>4 315 838</u></b>	<b><u>2 346 904</u></b>

**Note 30 : Impôts et taxes payés**

	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
État, impôts sur les sociétés à reporter début de période	-	-
État, impôts sur les sociétés à reporter fin de période	194 451	-
État, impôts sur les sociétés à liquider début de période	304 383	225 710
État, impôts sur les sociétés à liquider fin de période	-	(304 383)
État, contribution conjoncturelle à liquider début de période	-	-
État, contribution conjoncturelle à liquider fin de période	(215 062)	-
État, autres impôts et taxes à liquider début de période	49 524	27 943
État, autres impôts et taxes à liquider fin de période	(74 154)	(49 524)
TVA à payer en début de période	78 290	48 140
TVA à payer en fin de période	(78 448)	(78 290)
TVA non déductible	4 721	3 753
TVA payées	795 358	750 335
Impôts et taxes	104 550	90 219
Impôts sur les bénéfices	1 003 622	1 330 896
Contribution conjoncturelle	215 062	-
<b>Impôts payés</b>	<b><u>2 382 297</u></b>	<b><u>2 044 799</u></b>

**Note 31: Décaissements (Encaissements) provenant de l'acquisition (cession) d'immobilisations corporelles et incorporelles**

	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles	8 166	41 572
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles	220 773	280 914
TVA sur Investissements	1 643	7 630
Fournisseurs d'immobilisations en début de période	27	15 085
Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(27)	(27)
	<hr/>	<hr/>
<b>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b><u>230 582</u></b>	<b><u>345 174</u></b>
	<hr/>	<hr/>
Cessions d'immobilisations corporelles	-	49 801
Plus-value sur cessions d'immobilisations corporelles	26 143	16 577
Moins-value sur cessions d'immobilisations corporelles	-	(7 667)
	<hr/>	<hr/>
<b>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b><u>26 143</u></b>	<b><u>58 711</u></b>

**Note 32 : Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice**

	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Caisses	303	150
Banques, découverts	(12 234 372)	(12 236 345)
	<hr/>	<hr/>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b><u>(12 234 069)</u></b>	<b><u>(12 236 195)</u></b>

**Note 33 : Opérations avec les parties liées****Tunisie Leasing (TL)*****Cautions reçues***

Le conseil d'administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers. L'encours des cautions reçues s'élève au 31 décembre 2016 à 11.000.000 DT et se détaille comme suit :

- Citibank : 11.000.000 DT

Les garanties reçues par TF auprès de TL ne sont toutefois pas rémunérées.

***Contrat de location du siège***

TF a conclu avec TL un contrat de location du siège social en vertu duquel TL met à la disposition de TF une partie du rez de chaussé, le 3ème étage et une partie du 4ème étage du local situé au Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – Tunis et ce, moyennant un loyer annuel en hors taxe de 114.546 DT payable semestriellement majoré de 5% le 1er janvier de chaque année.

Cette location est consentie pour une période d'un an commençant le premier mai 2014, elle est renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

TL a facturé à TF le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 249.839 DT au titre de l'exercice 2016.

## **TUNISIE VALEURS (TV)**

### ***Convention de gestion de la Société STIF***

TF a créé au cours de l'exercice 2000 la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) en vue de porter 40 000 actions TF dans le cadre de son plan stocks options et a confié la gestion de cette structure à Tunisie Valeurs. En 2006, TF a conclu avec TV une convention portant sur la cession de 39 940 actions représentant 99,985% du capital de la STIF à TV au prix de 10 DT l'action soit 399.940 DT. Par la même convention, TV percevra les dividendes distribués par STIF égaux à la rémunération de l'investissement de TV au taux de TMM + 1,125% augmenté de 10.000 DT HTVA par an. Dans le cas où les dividendes ne seraient pas distribués ou seraient inférieurs au coût du portage tel que défini ci haut, TF s'engage à payer le reliquat.

Le montant facturé par Tunisie Valeurs en 2016 au titre de l'exercice 2015, s'élève à 1.885 DT.

### ***Certificats de dépôt***

TF a réalisé en 2016 des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société Tunisie Valeurs détenue à hauteur de 27,37% par Tunisie Leasing. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2016 s'élève à 137.083 DT.

L'encours des certificats de dépôt au 31 décembre 2016 s'élève à 1.000.000 DT.

## **Tunisie SICAV**

### ***Certificats de dépôt***

TF a réalisé en 2016 des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Tunisie SICAV. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2015 s'élève à 238.832 DT.

L'encours des certificats de dépôt au 31 décembre 2016 est nul.

## **Tunisie Location Longue Durée (TLLD)**

### ***Certificats de dépôt***

TF a réalisé en 2016 des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société Tunisie Location Longue Durée (TLLD) détenue à hauteur de 99,44% par Tunisie Leasing. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2016 s'élève à 6.298 DT.

L'encours des certificats de dépôt au 31 décembre 2016 s'élève à 500.000 DT.

### ***Location de voitures***

TF a loué des voitures auprès de Tunisie Location Longue Durée, la charge subie par TF au titre de l'exercice 2016 s'élève à 42 410 DT HTVA.

## **Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Les obligations et engagements de la société Tunisie Factoring envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, sont détaillés au niveau du tableau ci après :

	<u>Président Directeur Général</u>		<u>Directeurs Généraux Adjoins</u>		<u>Membres du Conseil d'Administration, du Comité permanent d'audit et du Comité des risques</u>	
	<u>Charges de l'exercice</u>	<u>Passif au 31/12/2016</u>	<u>Charges de l'exercice</u>	<u>Passif au 31/12/2016</u>	<u>Charges de l'exercice</u>	<u>Passif au 31/12/2016</u>
<b>Avantages à court terme</b>						
Rémunérations brutes	209 905	36 065	242 129	36 065	-	-
Charges sociales	-	-	53 721	13 430	-	-
Provisions pour congés payés	-	20 758	-	23 011	-	-
Avantages en nature	33 528	-	47 455	-	-	-
Jetons de présence et autres (*)	-	-	-	-	40 000	42 000
<b>Avantages postérieurs à l'emploi (**)</b>	-	-	5 010	-	-	-
<b>Total</b>	<b>243 433</b>	<b>56 823</b>	<b>348 315</b>	<b>72 506</b>	<b>40 000</b>	<b>42 000</b>

(\*) Il s'agit des jetons de présence et rémunérations versés aux administrateurs, aux membres du comité permanent d'audit interne et aux membres du comité des risques.

(\*\*) Primes d'assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite.

### **Note 34 : Evènements postérieurs**

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 15 mars 2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

Sur la base de la revue des évènements postérieurs nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.

## **Rapport Général des commissaires aux comptes Exercice clos le 31 décembre 2016**

### **Messieurs les Actionnaires de la société Tunisie Factoring SA (TF)**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers de la société Tunisie Factoring pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 129.947.337 dinars et un bénéfice net de 840.057 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société Tunisie Factoring, comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

## **Responsabilité du commissaire aux comptes**

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## **Opinion**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société Tunisie Factoring, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **Paragraphes d'observation**

Nous attirons votre attention sur le fait que :

**1-** La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

L'administration a interjeté appel en février 2016 et l'affaire suit encore son cours.

**2-** La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

### **Rapport sur les vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 tel que modifié par le décret n°2005-3144 du 6 décembre 2005 portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 19 avril 2017

### **Les commissaires aux comptes**

**ECC MAZARS**

**FINOR**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

**Mustapha MEDHIOUB**

**Rapport Spécial des commissaires aux comptes**  
**Exercice clos le 31 décembre 2016**

**Messieurs les Actionnaires de la société Tunisie Factoring SA (TF)**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2016.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

- (1) TF a réalisé en 2016 des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Tunisie SICAV. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2016 s'élève à 238.832 DT.

L'encours des certificats de dépôt au 31 décembre 2016 est nul.

- (2) TF a réalisé en 2016 des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société Tunisie Location Longue Durée (TLLD) détenue à hauteur de 99,44% par Tunisie Leasing. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2016 s'élève à 6.298 DT.

L'encours des certificats de dépôt au 31 décembre 2016 s'élève à 500.000 DT.

- (3) TF a réalisé en 2016 des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société Tunisie Valeurs détenue à hauteur de 27,37% par Tunisie Leasing. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2016 s'élève à 137.083 DT.

L'encours des certificats de dépôt au 31 décembre 2016 s'élève à 1.000.000 DT.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

- (1) TF a conclu avec TL un contrat de location du siège social en vertu duquel TL met à la disposition de TF une partie du rez de chaussé, le 3ème étage et une partie du 4ème étage du local situé au Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – Tunis et ce, moyennant un loyer annuel en hors taxe de 114.546 DT payable semestriellement majoré de 5% le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Cette location est consentie pour une période d'un an commençant le premier mai 2014, elle est renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

TL a facturé à TF le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 249.839 DT au titre de l'exercice 2016.

- (2) Tunisie Leasing (TL), qui détient 93,34% du capital de la société, a accordé des cautions solidaires en faveur de TF pour les besoins de son financement auprès du secteur bancaire et autres établissements financiers. Au 31 décembre 2016, l'encours des cautions reçues s'élève à 11.000.000 DT.

Les garanties reçues par TF auprès de TL ne sont toutefois pas rémunérées.

- (3) TF a créé au cours de l'exercice 2000 la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) en vue de porter 40 000 actions TF dans le cadre de son plan stocks options et a confié la gestion de cette structure à Tunisie Valeurs. En 2006, TF a conclu avec TV une convention portant sur la cession de 39 940 actions représentant 99,985% du capital de la STIF à TV au prix de 10 DT l'action soit 399.940 DT. Par la même convention, TV percevra les dividendes distribués par STIF égaux à la rémunération de l'investissement de TV au taux de TMM + 1,125% augmenté de 10.000 DT HTVA par an. Dans le cas où les dividendes ne seraient pas distribués ou seraient inférieurs au coût du portage tel que défini ci haut, TF s'engage à payer le reliquat.

Le montant facturé par Tunisie Valeurs en 2016 au titre de l'exercice 2015, s'élève à 1.885 DT.

### C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

- (1) Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur est composée d'un salaire annuel fixe déterminé par le comité de rémunération du 18 mai 2016 et d'un bonus déterminé conformément aux décisions du Conseil d'Administration du 18 octobre 1999 et du comité de rémunération de mars 2011. Par ailleurs, le Président Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.
- La rémunération des deux Directeurs Généraux Adjointes est composée d'un salaire annuel fixe déterminé par le comité de rémunération du 18 mai 2016 et d'un bonus déterminé par les comités de rémunération de décembre 2004 et de mars 2011. Par ailleurs, chaque Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction, d'une assurance groupe maladie et d'une indemnité de départ à la retraite conformément à la convention collective nationale du personnel des banques et établissements financiers. Ladite indemnité est couverte par une assurance.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit Interne et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

- (2) Les obligations et engagements de la société Tunisie Factoring envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, sont détaillés au niveau du tableau ci après :

	<u>Président Directeur Général</u>		<u>Directeurs Généraux Adjointes</u>		<u>Membres du Conseil d'Administration, du Comité permanent d'audit et du Comité des risques</u>	
	<u>Charges de l'exercice</u>	<u>Passif au 31/12/2016</u>	<u>Charges de l'exercice</u>	<u>Passif au 31/12/2016</u>	<u>Charges de l'exercice</u>	<u>Passif au 31/12/2016</u>
<b>Avantages à court terme</b>						
Rémunérations brutes	209 905	36 065	242 129	36 065	-	-
Charges sociales	-	-	53 721	13 430	-	-
Provisions pour congés payés	-	20 758	-	23 011	-	-
Avantages en nature	33 528	-	47 455	-	-	-
Jetons de présence et autres (*)	-	-	-	-	40 000	42 000
<b>Avantages postérieurs à l'emploi (**)</b>	-	-	5 010	-	-	-
<b>Total</b>	<b>243 433</b>	<b>56 823</b>	<b>348 315</b>	<b>72 506</b>	<b>40 000</b>	<b>42 000</b>

(\*) Il s'agit des jetons de présence et rémunérations versés aux administrateurs, aux membres du comité permanent d'audit interne et aux membres du comité des risques.

(\*\*) Primes d'assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 19 avril 2017

**Les commissaires aux comptes**

**ECC MAZARS**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

**FINOR**

**Mustapha MEDHIOUB**